

Abschrift

handschriftl. Schreiben
 von Herrn Dr. A. Jöhr

10 septembre 1943

Personnelle

Monsieur le Conseiller Fédéral Pilet-Golaz

B e r n e

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Lors de l'audience du 3 de ce moi je me suis permis de vous exposer qu'un retour précipité de Mr. Vieli après la chute du régime fasciste pourrait prêter à des commentaires malveillants sur sa mission à Rome. Je vous ai rendu attentif à un premier signe, une observation désagréable publiée récemment par le Volksrecht. Vous avez été très aimable et m'avez tranquilisé que la rentrée de Mr. Vieli en Suisse serait entourée de toutes formes et précautions nécessaires pour éviter ce danger.

Aujourd'hui je sens le devoir de vous signaler un fait que je considère être très grave. Il m'est rapporté par des hommes de confiance, prêts éventuellement à servir de témoins, que Dr. Auguste Schneeli, ressortissant d'une bonne famille de Zurich, âgé d'environ 60 ans, peintre et amateur des beaux arts, propriétaire du petit château de Vuppens dans le canton de Fribourg, a répandu le bruit suivant:

Le séjour de Mr. Vieli à Rome s'approcherait rapidement de sa fin. Ayant mérité la confiance spéciale de Ciano pour avoir accordé à la fortune personnelle de Ciano un refuge au Crédit Suisse, Ciano l'aurait réclamé comme ministre de Suisse à Rome et le Conseil fédéral aurait cédé à ses instances. L'ancien ministre à Rome, par contre, aurait refusé à Ciano de se mêler de ses affaires financières personnelles et serait ainsi tombé en disgrâce et ensuite aurait été éloigné.

Comme on sait que Mr. Schneeli court les salons et les Palace Hôtels de toute l'Europe et qu'on n'ignore pas les milieux



- 2 -

qu'il fréquente, il est assez aisé de deviner la source dans laquelle il a puisé.

Je n'ai pas besoin de vous assurer que ni Mr. Vieli ni le Crédit Suisse n'ont jamais prêté la main à des opérations si non illicites ou moins imprudentes du genre alligné par Mr. Schneeli. Les dires de ce monsieur et de ses inspireurs sont de pures calomnies. Mais vous savez, Monsieur le Conseiller Fédéral, aussi bien que moi, que les calomnies trouvent toujours des crédules et qu'elles deviennent dangereuses si elles ne sont pas tout/desuite étouffées.

Ne serait-ce donc pas opportun d'ouvrir une enquête officielle mais discrète et d'obliger au moins les auteurs de ces bruits à révoquer en bonne forme ?

Regrettant beaucoup de devoir vous importuner de cette fâcheuse affaire, je vous prie, Monsieur le Conseiller fédéral, de croire à mon entier dévouement.

Sig. Jöhr